

De la difficulté à exercer le métier de maître d'œuvre

Guy de Maupassant : « *L'architecture, le plus incompris et le plus oublié des arts en est aussi le plus mystérieux et le plus nourri d'idées* »

Architecte Maître d'œuvre n'est pas une sinécure, c'est le moins que l'on puisse dire. Dans l'exercice de mon merveilleux métier, je vais rencontrer devant moi un mur, un obstacle à franchir, un piège, une haie d'épines, un gouffre, un ravin dangereux, un terrible précipice, un cerbère : l'Administration de l'Urbanisme et ses architectes-conseils. Je vomis cette bureaucratie paperassière qui nous surcharge de pensums. Une demande de permis de construire est devenue un véritable parcours d'obstacles. J'aurai droit à toutes les entraves, à tous les ennuis possibles, surtout en tant qu'autodidacte. Je déclencherai des jalousies parmi les employés indéclicats dont beaucoup se livrent au travail noir et sont des adversaires déloyaux, qui ne payent pas l'URSSAF, entre autres. Pour peser l'imbécillité de certains, je rapporte ici quelques histoires navrantes que Claude et moi avons dû malheureusement subir.

••• Le journal *Le Provençal* qui deviendra *La Provence* organise après la guerre, vers 1950, un concours dont le premier prix est la construction d'une villa. Je suis chargé d'en dessiner les plans et surtout une perspective qui sera publiée à la Une du journal, la plus flatteuse possible pour mettre en valeur cette minihabitation de seulement 80 m². Les travaux seront réalisés par l'entreprise *La Reconstruction moderne*, contre un contrat de publicité dans le journal. L'heureux gagnant a un modeste terrain à Septèmes-les-Vallons, petite commune au nord de Marseille.

Je dépose la demande de permis de construire. Le dossier est stoppé au M.R.U. (Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, aujourd'hui D.D.E. qui à l'époque coiffait les Services Techniques de toutes les villes du département) on me signifie que le projet est accepté, mais sous la réserve de couvrir le toit de tuiles rondes!...

Discipliné à cette époque (je venais juste de m'établir à mon compte) je transmets à mon maître d'ouvrage la curieuse exigence de l'Administration. Mais l'entrepreneur pour ce changement réclame une plus-value que personne n'accepte de payer, ni le journal, ni le gagnant. Les choses en restent là, quand tous s'impatientent et vont voir l'architecte-conseil (une jeune fille d'une vingtaine d'années) en lui posant la question qui intriguait tout le monde : *Les tuiles rondes étaient imposées dans les quartiers chics : Corniche, Prado, Michelet, mais pourquoi dans ce modeste quartier ?*

Réponse : ***Cette bâtisse se trouve sur le passage de l'avion d'Air France.***

Chaque fois que j'ai pris l'avion, j'ai pensé à cette histoire et j'ai essayé de deviner le type de tuile qui couvrirait une maison trois mille mètres plus bas (à cette distance 100 m² de toiture ont la taille de l'ongle du petit doigt!...). Si cette anecdote fait rire, il faut savoir qu'à cause de cette imbécile de petite fille, un projet est arrêté, une construction retardée. Plus tard, vers 1956, il en fut de même des *H.L.M. de la Feuilleraie*, architecte : le grand Gaston Castel, Prix de Rome, architecte en chef de la Ville. Malgré le refus des façades, toujours par la jeune fille, Castel entreprit quand même les travaux (à cette époque, ce n'était pas pénal) et une fois l'ensemble terminé, la Société d'H.L.M, maître d'ouvrage, envoya les photos des immeubles bâtis au ministère à Paris, qui délivra alors le permis de construire.

••• Mais il est arrivé encore plus fort à ton frère Claude, qui réalise en 1999 un Haras à Gassin près de Saint-Tropez. Traversait le terrain : un caniveau d'un mètre vingt en largeur et profondeur, qui recevait pendant l'été le surplus d'arrosage du voisin pépiniériste. Cet ouvrage artificiel sur deux propriétés privées d'une centaine de mètres de long coupait le terrain en deux et gênait l'implantation des écuries.

Nouveau tracé — Tous les responsables décident alors de le détourner, et Claude, maître d'œuvre, responsable, s'est retrouvé devant le tribunal pénal, accusé par **le directeur de la D.D.A. en personne, du « détournement d'une rivière !... »** (sic) Condamné en première instance (là on voit ce qu'est la justice en France), l'administration a été, bien entendu, déboutée en appel le 10 avril 2001. Résultat : chantier arrêté, l'angoisse de se retrouver devant les juges et les frais d'avocat.

Gay de Girardin — *Il semble que la bureaucratie ait, en France, pour unique fonction de ne rien faire et de tout empêcher. Si tel est en effet son rôle, il faut convenir qu'elle le remplit d'une façon irréprochable.*

En fait, il faut savoir qu'en France *il est interdit de bâtir*, mais avec des relations, de l'acharnement, un quota de chance, on réussit quelquefois à obtenir une dérogation.

La jungle du libéral — Une agence me signale un terrain superbe, en bordure de mer dans le Var, pouvant recevoir plus d'une centaine de villas, au prix de quinze millions !... Je cherche et trouve un promoteur sur Antibes. Il hésite devant de telles sommes à mettre sur la table, puis finalement accepte en disant : « *Je n'ai jamais perdu de l'argent quand j'ai acheté un terrain* ». Je prends contact avec les services techniques, tout de suite on me signifie qu'il me faudra avoir en tout premier lieu l'agrément de l'architecte-conseil, un certain J. V. habitant Cassis. Ce quidam a une sale réputation : professeur dans une école d'architecture, on dit de lui qu'il exerce un harcèlement sexuel sur ses jolies élèves. Le promoteur, qui a également entendu parler de lui, en mal, est très inquiet quant à son permis de construire. Il refuse de me signer mon contrat tant que je n'aurai pas obtenu un avis favorable de principe.

Ne faisant ni une ni deux, je vais voir ce *mentor* et lui propose une association, moitié-moitié, mission partagée, ou mission séparée, il sera le concepteur et je serai l'architecte d'opération. Il accepte très vite, haut la main, et démissionne de son poste de conseiller de la commune pour pouvoir signer son projet.

Commencent alors les premières études, le quidam met dans le circuit une de ses jolies et jeunes élèves et j'assiste de loin aux événements. Quand je relance le promoteur, il me répond : « *Laissez faire l'architecte-conseil, on verra après !...* »

••• J'apprendrai par la suite que le quidam a obtenu du promoteur le contrat exclusif de maîtrise d'œuvre !... Le salopard ne m'a jamais sous-traité la plus petite mission. Il poussera le cynisme jusqu'à se vanter d'avoir fait une très belle opération.

Un grand architecte-conseil de Paris — Mais tous n'auront pas été des salauds. De 1960 à 1965 sévit sur Marseille : Xavier Arsène-Henry, prix de Rome, un terrible architecte-conseil de la D.D.E. qui coiffe les services techniques des villes du département. Une commission d'architecture, qu'il préside, se réunit tous les mois et examine durement les projets. Un minable architecte D.P.L.G. marseillais : T.-M. voit son projet rejeté dix fois ; à la onzième commission, Arsène-Henry lui envoie en l'air ses plans, il se baisse pour les ramasser : « *Alors, dites-moi ce que je dois faire ?* »

Arsène-Henry, cinglant et ironique lui répond : « *Sous-traitez à un architecte !...* » De mon côté, j'ai en commande un ensemble immobilier. Mais quand je présente mon avant-projet, le promoteur me dit sans préambule : « *Monsieur VIE, je suis navré pour vous, mais nous vous retirons l'affaire, Arsène-Henry fait la pluie et le beau temps, c'est à lui que nous allons confier l'opération.* »

Rencontre forcée — Je demande rendez-vous à cet architecte, il refuse de me recevoir. Monsieur Chauvet, avec qui j'ai commencé l'étude de l'Eldorado, rencontre Arsène-Henry directement à Paris ; je lui demande de m'emmener avec lui et de faire état de ma présence : « *Mon architecte Monsieur Vie est là, il veut vous parler...* » D'entrée, je lui vole dans les plumes : « *Vous êtes un grand Monsieur, tous les archis de Marseille tremblent devant vous, moi aussi, mais moi, ce n'est pas de peur, c'est de colère !... Vous avez des opérations sur la France entière et vous venez me piquer mes modestes projets sur ma ville où j'ai réussi à faire mon trou.*

— *Quelle affaire ai-je pu te voler ?* »

Je lui cite le nom du promoteur, jour et heure de l'entrevue.

« *Puis-je en faire état ?* » Le promoteur s'est fait durement tirer les oreilles et il aura un mur devant lui pour ses futurs immeubles.

Arsène-Henry ajoute : « *À l'avenir, quand tu auras un projet, téléphone-moi à ce numéro à Paris, et nous nous verrons à mon bureau de Marseille* »

Il me donnait quelques conseils, apportait sa touche, et mes projets passaient devant la commission comme une lettre à la poste, au grand étonnement de ces messieurs de la D.D.E. et des architectes présents dont les projets étaient systématiquement rejetés trois ou quatre fois. Quand il ne sera plus architecte-conseil, il continuera de me guider dans mes projets et nous échangerons toujours nos vœux de nouvel an.

Une proposition mirobolante — Un ami !... A. B. conseiller municipal sous Gaston Defferre, membre du parti socialiste, sans être pour autant social, éminent franc-maçon, disons ayant un pied dans tout ce qui pouvait lui rapporter de l'argent. Il me propose de me faire travailler sur de très gros marchés de M.A.P.A.D. (maisons d'accueil pour personnes âgées dépendantes) et voici sa proposition :

« *Tu me verses 300 000 francs de la main à la main pour entrer dans le circuit et après, tous les chantiers qui me seront confiés chaque année seront pour toi.* »

Cette proposition mérite réflexion.

L'architecte n'a pas le droit de faire de la publicité, si tel était le cas, j'aurais bien dépensé une certaine somme pour avoir du pain sur la planche. Pourquoi ne pas accepter la proposition de mon ami, qui m'assurera du travail à vie ?

Malheureusement pour moi, je n'ai pas cette somme sous la main et là il me répond : « *Ce n'est pas un problème, je te fais signer de suite un contrat pour une opération qui va te permettre de gagner cette somme, l'affaire sera blanche pour toi mais après les autres opérations à venir seront entièrement pour toi* »

J'accepte, je signe mon contrat, j'établis le dossier de permis de construire, plans de D.C.E., consultation d'entreprises ; l'entrepreneur, ami de mon ami, est déjà désigné.

Permis de construire obtenu, délais de recours des tiers passé, les travaux commencent. Je prélève chaque semaine une somme sur les rentrées d'honoraires et en fin de chantier les 300 000 francs sont versés.

Puis effectivement je signe un second contrat pour une seconde M.A.P.A.D. Permis de construire obtenu, coût d'objectif atteint, l'entrepreneur est désigné, lui aussi un ami de mon ami, nous sommes entre amis... Attente du financement !...

Coup de théâtre : le promoteur et mon ami (!?) n'ayant pas obtenu de la D.I.S.S. le prix de journée souhaité, ils ont abandonné le projet et je n'ai pas été payé !...

Il n'y aura pas de suite. Je me suis fait arnaquer et les 300 000 francs qui me sont rentrés en bénéfice net m'ont valu d'être matraqué d'impôts.

Le maître d'œuvre — au départ l'**architecte** n'est qu'un concepteur diplômé, il a appris ce qui est le propre de l'architecture : *une production de l'esprit* ; mais *l'art de bâtir*, c'est le savoir et le travail du **maître d'œuvre**, c'est ce que nous apprenons sur le tas, sur les chantiers, dans un dialogue continu avec les ingénieurs et les entrepreneurs. Une fois l'architecte devenu maître d'œuvre au bout d'une quinzaine d'années (s'il a signé beaucoup de contrats), on lui demande d'être à la fois : un artiste, un homme d'affaires, un juriste, un multitechnicien ; d'assimiler les techniques de plus de quinze corps d'état ; de connaître les avantages ou les inconvénients et les prix des matériaux afin de pouvoir répondre au coût d'objectif.

Le maître d'œuvre est situé en haut de la pyramide que constitue l'équipe des techniciens bâtisseurs : géologue, géomètre, ingénieur béton-armé, bureau d'études des fluides, métreur, coordonnateur. Il en est *le chef d'orchestre* et il va lui falloir bien connaître la musique, car le *bétonneux* ne se soucie que des seules notions de résistance : « *l'important, c'est que ça tienne* », un poteau gênant ou une retombée de poutre inesthétique ne sont pas dans ses préoccupations. Le bureau des fluides passe ses canalisations et positionne ses radiateurs là où cela l'arrange, avec les risques de nuisances acoustiques ou esthétiques, guidé par le seul souci d'économie.

Le maître d'œuvre doit tout contrôler, avoir l'œil sur tout et partout.

L'enseignement de l'architecture devrait se poursuivre sur trois ou quatre années et déboucher sur un diplôme d'**architecte-maitre d'œuvre**.

Bien que reconnu d'utilité publique, le maître d'œuvre n'a pas sa place dans notre société. Tous les gouvernements de droite et de gauche l'ont tenu à l'écart des chantiers, au bénéfice notamment des sociétés de villas industrielles. L'architecte n'est imposé qu'au niveau du permis de construire et au-delà de 170 m² SHON. J'ai fait à ce jour plus de 160 villas, seulement dix ont dépassé cette surface. En ce qui concerne le privé, les gens ignorent le rôle que joue ce professionnel. Ils connaissent le pourquoi du médecin ou de l'avocat, mais ils ne s'adressent pas à l'architecte. Ils ne savent pas que lorsqu'ils signent un devis, à l'arrivée ils devront payer une longue rallonge pour toutes les omissions volontaires, devis minimisés intentionnellement pour enlever le marché du particulier ; ou involontaires, le maçon ayant oublié : les soffites, les fourreaux de raccordement au réseau, les solins ciment et plomb, l'aération des combles et du vide sanitaire et autres.

Le maître d'œuvre va également vérifier les devis d'entreprises, le label des matériaux mis en œuvre, voir si les entrepreneurs sont bien assurés et s'ils ont la qualification pour les travaux qui leur sont confiés. Il va apprécier la qualité du travail exécuté, vérifier les demandes d'acomptes et la facture totale. Il appliquera les pénalités de retard, la retenue de garantie, les révisions de prix et signera la conformité.

Lucien Vie — *Créer est le propre de l'architecture, réaliser l'œuvre est tout autre chose, les deux démarches ne sont pas dissociables ; la conception architecturale et l'art de bâtir sont l'œuvre d'un seul.*

Mission élargie — Catherine Trautmann, notre ministre de la culture, discute avec les différents intervenants sur *la réforme de la loi sur l'architecture*, l'objectif étant d'étendre notre mission à toutes les constructions sans minimum de superficie et au-delà du permis de bâtir, ce qui signifie : conception, plans, pièces écrites et surveillance des travaux, réception, conformité. Je crois rêver, je suis prêt à parier que notre ministre échouera dans ses démarches. Dans notre monde actuel, ce n'est pas le souci de l'intérêt général qui ordonne, ne serait-ce que par démagogie, mais le capital qui commande, exige et s'impose à tous !...

L'architecte est gênant — Comme dit précédemment, les promoteurs s'adressent à regret à l'architecte parce que la loi les y oblige, au niveau du permis de construire. Mais après cette phase imposée, ils vont tout faire pour se débarrasser de cet exigeant technicien. Il y a incompatibilité entre l'architecte maître d'œuvre dont le seul souci est de bien construire et le promoteur dont le seul objectif est le gain maximum. La réussite d'une opération sous-entend : un promoteur constructeur honnête motivé par autre chose que seulement le gain... je n'en ai connu qu'un seul :

Pierre Chauvet, avec qui j'ai construit notamment l'Eldorado, place Castellane, une entreprise très compétente avec des conducteurs de travaux et des ouvriers hautement qualifiés. D'où un filtrage très sérieux au niveau des adjudications. Malheureusement pour nous, il faut vendre nos plans et cette vénalité induit un avilissement du comportement. Je rêve d'être le riche concepteur qui, à l'image d'André Gide, aurait les moyens d'éditer son œuvre à frais d'auteur !...

*Si la tâche vous paraît insurmontable,
voire impossible... essayez quand même.*

L'architecte maître d'œuvre — s'il réunit toutes les qualités que j'ai énoncées, s'il a le sens des affaires, de l'organisation, s'il est sympathique, si le génie l'habite, s'il possède aussi le talent et s'il est capable d'abattre dix à quatorze heures de travail par jour, il lui faudra quand même vendre son âme au diable, c'est-à-dire à un parti politique bien en place, à la franc-maçonnerie ou au S.A.C. Et là, s'il a un oncle ministre, le chef de cabinet dans la manche, un préfet, un maire dans ses relations, un banquier sous le coude, la femme d'un promoteur dans son lit ou le promoteur lui-même ; s'il n'a pas trop de principes, s'il est un peu tordu, sans excès de moralité, s'il est assisté d'un bon avocat lors des procès déclenchés à tout propos, pour un oui ou pour un non... alors il risque de réussir, surtout s'il a l'air fou en étant sage, ou s'il a l'air sage en étant fou. Il lui faudra entrer dans la mêlée comme un chacal pour prélever sa maigre part sur celle du lion, ruser comme un renard, courir comme un guépard, s'imposer comme un requin et si nécessaire s'éclipser comme un chat, sur la pointe des pieds, doucement, sans faire de bruit ; rire et chanter quand il aura tout perdu, en reprenant l'équerre, le crayon et le tire-ligne dès le lendemain matin.

*Eugène Delacroix — Un architecte qui remplit
véritablement toutes les conditions de son art me
paraît un phénix plus rare qu'un grand peintre, un
grand poète et un grand musicien.*

Au Moyen Âge — Au temps des cathédrales blanches dans une rue de Paris, sur un vaste espace s'ouvre un chantier, et des badauds regardent les préparatifs !... L'un d'eux s'approche d'un ouvrier : « *Que faites-vous, qu'allez-vous faire là ?* — *Vous le voyez bien, je casse des pierres...* » Déçu, il s'adresse à un autre compagnon et celui-là lui répond tristement : « *Eh bien, moi... je gagne ma vie.* » Posant la question pour la troisième fois, un ouvrier, le sourire aux lèvres, lui répond, le visage rayonnant : « *Voyez-vous Monsieur, ici, je vais bâtir une cathédrale !...* » Tu vois, Jill-Jênn, dans la vie, il y a ceux qui cassent des pierres, transpirent et peinent. Il y a tous ceux dont le seul but est d'amasser un maximum d'argent et il y a les bâtisseurs de cathédrale. Je me range aux côtés de ces derniers.

Quelques références personnelles

Assainissements et Adductions d'eau — En sous-traitant du Bureau d'Études Lucien DUFOUR, 10 rue Saint-François-de-Sales Marseille. Années de 1948 à 1955 : Les Communes de : Visan ••• Château-Arnoux ••• Vinon ••• Vitrolles ••• Rassen ••• Bouc-Bel-Air ••• Lauris ••• Le-Puy-Ste-Réparate ••• Auriol ••• Cuges.

Urbanisme — Étude de la Z.A.C. d'habitation de 40 ha pour le compte de la Commune de Brignoles. 1975. Lotissement de 52 villas au Luc. Gérard Cotta. 1990 ••• *Les Résidences des Cyprès Bleus*. Lotissement de 4 000 m² villas en bande. 1990

Recherche et Inventions — de 1958 à 1961. Étude, conception et calcul des ferraillements du plancher UNIVERS pour le compte des Éts. Barrielle à Aubagne. ••• Brevet n° 1.030.762 du 18/03/53 : **Plancher DELTA****** à poutrelles treillis métal, armé dans les deux sens, assurant une parfaite solidarité des poutrelles et permettant de réaliser des planchers à très fortes surcharges, cas des planchers industriels. ••• Brevet n° 09.68.96 du 17/01/79 : Procédé de construction de villas industrielles.

Bâtiments industriels et commerciaux —

••• MÉDIACO : Aménagement de bureaux. 300 m², boulevard Grawitz Marseille. 1956
••• Éts. ROGEANT : Usine de machines à bois. 1 000 m². Structure métal, bardage acier laqué. Z.I. de Saint-Mître Aubagne. Année 1960
••• Gymnase LENZI : 1 200 m². Aménagé dans un local existant, rue des trois frères Carrasso Marseille. Propriétaires : M. Lenzi et Mme Zlatine. Année 1963
••• Ensemble de Bureaux et locaux industriels, dit A.B.C. 2 000 m². Construction traditionnelle, 23 bd de la Gare La-Penne-sur-Huveaune. M. Fournier Syndic. 1971/73
••• SICMA : Fabrique et montage des motos Malagutti. Usine de 2 150 m². Structure métal, bardage Siporex. Z.I. de Vitrolles. Propriétaire : M. Adroguer. Années 1972/73
••• Éts CAMI : Fabrique de peintures. 1 050 m². Aménagement et construction traditionnelle, 51 rue du Châtelier Marseille. Propriétaire : M. Moulinas. Année 1975
••• FUNDEX-France : Fabrique de meubles. Usine de 3 200 m². Structure métal, bardage Siporex. Z.I. de Vitrolles. Propriétaire : M. Alain Fanni. Années 1976/77
••• Supermarché LECLERC : 2 700 m². Structure métal, bardage Siporex, route Nationale n° 8, Le Charel Aubagne. Propriétaire : M. Marc Bercovici. Années 1976/79
••• Concession RENAULT : 2 000 m². Aménagé dans local existant, 115 boulevard de Paris Marseille. Propriétaire : M. Jean-Pierre Nicolas. Années 1983/84
••• Local pour la Minoterie FOREST. 1 300 m². Structure métal, bardage Siporex, 224 av. de Jouques Aubagne. Propriétaire : Sté Crifrédia - M. Gérard Diadème. 1988
••• Cafétéria de Luminy, Faculté des Sciences. Pour SODEXHO. livrée en 1989

Travaux à l'étranger — Usines préfabriquées à Marseille, puis expédiées par bateau
••• Fabrique de parfums, 2 700 m² : SODAPAR : Messieurs Cohen et Charmentier. Z.I. de Cotonou, route de Porto-Novo, République du Bénin. Côte d'Ivoire. 1974/75
••• Fabrique de parfums. 2 700 m² : DINA cosmétiques : Messieurs Charpentier et Cohen Industrial Estate à Djedda en Arabie Saoudite. Année 1975

Clinique de gériatrie et gérontologie — *La Candolle* : 116 lits. 5 200 m² Construction traditionnelle. Commune de La-Penne-sur-Huveaune, sur un terrain détaché de la propriété de Mme Gravelau. Maître d'ouvrage : Dr. Benvenuti. 1980/81

Clinique vétérinaire de Mazargues — 290 m² - Aménagé dans un immeuble existant, 51 bd de la Concorde Marseille. Propriétaire : Dr. Daniel Massot. 1990

M.A.P.A.D. Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes :

- **Berre-Accueil****** : MAPAD de 70 lits. 5 950 m², bd Marcel Cachin Berre-l'Étang
Maître d'ouvrage : L'Association P.A.P.A. Directeur : M. Blachon. Années 1991/93
- **Les Quatre Trèfles** : MAPAD existante de 90 lits. Extension de 16 lits. 1 150 m²
88 av. de Mazargues Marseille Propriétaire : SCI Saint-Ginie. Années 1993/94
- **Plan de Grasse** : Reprise d'une MAPAD de 60 lits, non conforme. Ruiu. 1990
- **Alpha Promotion** : 1 400 m² de locaux médicaux. Plan de Cuques. Ruiu. 1990

Immeubles d'habitation —

- 4 Immeubles **Diambécof** : 40 logements. 4 150m², angle avenue de Montolivet et rue Debord. Marseille. Promoteur : La Reconstruction Moderne. Années 1949/50
- Immeuble **Le Pautrier**. 15 logements avec commerce. 1 480 m², rue Pautrier Marseille. Promoteur-Entrepreneur : M. Di Vanna. Années 1952/53
- **Beau Site** : 14 logements. 1 270 m². St.-Marcel Marseille : M. Di Vanna. 1953/54
- Immeuble **Le Magnolia** : 15 logements. 1 380 m², 255 ch. de Montolivet. 1954/55
- 2 Immeubles : 24 Logements. 2 200 m², Saint-Gabriel Marseille. Promoteur : Le Logis Provençal : Monsieur Victor Michel. Années 1955/56.
- 2 Immeubles **Rabatau** : 55 logements sur Parking, Garage, Commerces. 5 800 m²
27-29 boulevard Rabatau Marseille. Promoteur : Mme Sinoncelli. Années 1956/57
- Ensemble **SINONCELLI** : 7 immeubles. 130 logements. 12 000 m², boulevard de la Glacière Marseille. Promotrice : Madame Sinoncelli. Années 1957/60
- Ensemble **CORANIA** : 5 immeubles. 98 logements. 9 400 m², 43 ch. de l'Armée d'Afrique et rue de Smyrne Marseille. Promoteur : Monsieur Fernand Cohen. 1960/61.
- Immeuble **Le Balzac** : 27 logements avec Parking, Bureaux, Commerce. 3 350 m²
18 rue Émile Duclos Marseille. Promoteur : Maître Malauza. Années 1961/62
- Immeuble **Le Massenet**. 12 logements. 1 150 m², 149 rue Abbé-de-l'Épée Marseille. Promoteur : Maître Malauza. Années 1961/62
- 2 immeubles **l'Eldorado****** : 88 logements avec Bureaux, Commerces, Parking.
13 000 m², 24/26 place Castellane Marseille. Promoteur : M. Pierre Chauvet. 1962/63.
- Immeuble **L'ORIOLE**. 12 logements avec Bureaux. 1 100 m². Vallon de l'Oriol Marseille. Pour le compte de M. Zlatine et Madame Knebelmann. Années 1971/73
- 2 immeubles. 27 logements. 2 650 m². La Ciotat. Promoteur : M. Di Vanna. 1975
- 3 Immeubles **la Croisette-Blancarde******. 125 logements sur Parking. 13 800 m²
6-8-10 chemin de la Parette Marseille. Promoteur : C.I.L. M. Dulau. Années 1979/81
- 4 immeubles **Les Hespérides**. 100 logements avec Parking. 11 000 m². Commune de Manosque. Maître d'ouvrage : C.I.L. Monsieur Dulau. Années 1981/82
- 4 immeubles **le Moulin du Béal******. 84 logements H.L.M. Véranda alu. 8 500 m²
Ce superbe ensemble est ma plus belle réalisation en matière d'H.L.M., ce qui m'a valu les félicitations de Monsieur Quiès ministre de la Construction, le 21 mai 1984.
Promoteur : Le Gimplos. Sud-Habitat. Monsieur Duval. Années 1983/84
- Immeuble **Le Madrigal**. 24 logements. 2 200 m², rue de la Butineuse Marseille.
Maître d'ouvrage : Sud-Habitat. Monsieur Duval. Années 1986/87
- Immeuble **Les Terrasses des Alpilles**. à Salon 2 500 m². Alpha Promotion. 1990

Villas — 5 villas. 720 m². 43 av. des îles d'Or Lotissement du Roucas-Plage Marseille. Messieurs : Py - Ciaravola - Vie - Lalouette - Villela. Années 1951/53

- 30 villas pour le compte de la Société : La reconstruction Moderne. Marseille.
3 600 m² Maître d'ouvrage : M. Diambécof. Années 1953/57
- Villa de M. Jacques Violet. 210 m², av. du Trayas Lotissement Roucas-Plage. 1953
- Villa de M. Paul Ayrault. 180 m². Commune de La Ciotat Quartier Saint-Jean. 1954

Villas — suite

- 7 villas pour le compte du Logis Provençal. 770 m². M. Victor Michel. 1954/56
- Villa de M. Hubert Péri. 170 m², boulevard Michelet (La Cravache). Année 1956
- Villa de M. Gaudériaux. 180 m², avenue Estérel Lotissement Roucas-Plage. 1957
- Villa de Me Guy Aumage. 380 m². Commune de Sault. Vaucluse. Années 1958/59
- **La Bastide****** pour moi-même. 240 m². Commune de Sault. Vaucluse. 1961
- Villa et Cabinet dentaire : M. Laurent Giuliano. 265 m². Gémenos. Année 1962
- Villa de M. Francis Berthe. 150 m², bd Hugues Saint-Barnabé Marseille. 1963
- Villa de Mme Vallabrègues. 250 m², rte des quatre Saisons La Valentine. 1964
- Villa de M. Fernand Vie. 400 m². Les Hermentaires Commune de Pourrières. 1965
- Villa de Anne-Marie Hurst. Aménagement d'une vieille ferme 240 m² Trets 1966/68
- Villa de M. Combralier. 220 m², chemin de la Pinède Bouc-Bel-Air. 1968/69
- Villa du Dr. **Félician*****. 230 m², 5^{bis} Montée du Plateau Marseille. Années 1972/73
- Villa de M. Roubin. 180 m², chemin de l'Avocat Commune de Puyloubier. 1972/74
- Villa de M. Fourneron. 210 m², Commune de Sausset-les-Pins. Année 1972
- Villa de M. Raoul Fénérol. 320 m², 4 avenue Zampa. Marseille. Années 1971/72
- 8 villas pour le compte de la Sté Véga. 960 m². Promoteur : M. Sparta. 1973/74
- Villa de M. Gattus. 260 m², traverse Saint-Pons Les Olives Marseille. Année 1975
- Villa de M. Goetz. 190 m². Lotissement des Amandiers La Ciotat. Années 1977/78
- Villa de M. Tirebois. 280 m², 11 route de la Treille Marseille. Années 1977/78.
- Villa de M. Maestrati. 430 m², Commune de La Ciotat. Années 1978/79
- Villa de M. Siviéri. 200 m², rte de Garéoul à St.-Maximin. St.-Maximin. 1979/80
- Villa de M. Diadème. 320 m², av. Maréchal Lyautey Parc Talabot Marseille. 1987
- *Le Moulin de la Tuilière* : 31 villas : Société Noral. M. Alain Ficheteux. Année 1987
- *Les Acanthes* : 15 villas. 1 560 m², Le Logis Neuf Allauch. Année 1990
- Lotissement *Résidences des Cyprès Bleus*. 37 villas (11 villas indépendantes et 26 en bande). 4100 m², Commune de Grans. Maître d'ouvrage : M. Ruiiu. 1988
- Villa de M. Laboret. 350 m², avenue Joseph Aiguier Marseille. Années 1987/88
- Villa de Mme Salmon. 280 m². Les Béranger chemin des Boyers Aubagne. 1991
- Villa de M. Pichas. 300 m², Commune de Saint-Maximin. Année 1994
- Villa de **Laurence VIE****** 148 m², 420^{bis} rue Ambroise Croizet Nîmes. 1997/98
- Villa de M. Jean-Paul Garcin. 210 m², lieu dit Saint-Michel Le Brusquet. 1998
- Villa de M. Sénéquier. 270 m², 80 route des Camoins Marseille. Année 2000
- Villa de M. Jean-Claude Gautier. Aménagement de 330 m², La Ciotat. 2001

Au total — 11 Bâtiments industriels ou commerciaux : 16 950 m² – Cliniques : 116 lits. 5 200 m² – 4 Maisons de Retraite dites M.A.P.A.D. 236 lits. 15 600 m² – 42 immeubles totalisant 96 930 m² pour 902 logements – 24 300 m² pour 162 villas.

Au total : 158 980 m² de planchers coulés, en 50 ans... et ça continue !...

Extase cosmogonique — J'ai toujours été satisfait et en admiration devant mes réalisations. Quand j'ai construit la villa de Laurence le plâtrier en avait noté la beauté, il en parle à son architecte de Nîmes qui lui répond : « Ah, Lucien Vie, oui j'ai vu tout ce qu'il a fait... » Le plâtrier me rapporte cette réflexion, j'en suis très étonné et je lui dis : « Demandez-lui donc comment il peut être au courant de mes chantiers ?

— C'est l'École de Luminy qui un jour a promené les élèves dans Marseille pour leur montrer les réalisations les plus spectaculaires des divers architectes marseillais... »

Moi qui ai tant critiqué cette boîte que je désignais comme *L'École impressionniste* d'où ne sortent que des architectes qui ne donnent que l'impression d'être des architectes. Comme quoi un autodidacte peut aussi être reconnu par les diplômés !...

-----oOo-----